

Arrêté n° 11686 VP du 19 novembre 2024 portant délégation de signature à Mme Merihere GUY épouse WILLIAMS, directrice par intérim de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale

(NOR : DPS24516202AM)

Paru in extenso au journal officiel n°135 N du 22/11/2024 à la page 21775 dans la partie Vice-présidence, ministère des solidarités

Version en vigueur au 01/04/2025

La vice-présidente du gouvernement de la Polynésie française, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 817 PR du 3 juin 2024 modifié relatif aux attributions de la vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions ;
Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) ;
Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;
Vu l'arrêté n° 2102 CM du 13 novembre 2024 portant nomination de Mme Merihere GUY épouse WILLIAMS en qualité de directrice par intérim de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale ;
Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;
Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Merihere GUY épouse WILLIAMS, directrice par intérim de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale, à l'effet de signer au nom de la vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions, les actes et correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisée relatifs à l'exercice des missions du service relevant des attributions de la ministre.

Art. 2

En particulier, Mme Merihere GUY épouse WILLIAMS est habilitée à signer l'ensemble des actes et correspondances définis à l'article 1er concernant :

- 1° L'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification et d'évaluation de l'offre de prise en charge dans les secteurs social et médico-social ;
- 2° La mise en œuvre des régimes d'autorisation ou d'agrément relatifs :
 - 2.1. Aux établissements, unités de vie et services sociaux et médico-sociaux ;
 - 2.2. Aux structures d'accueil de l'enfance ;
 - 2.3. Aux accueillants familiaux.

Art. 2-1 Rédaction issue de Arrêté n° 2322 VP du 31 mars 2025

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Merihere GUY épouse WILLIAMS, la délégation de signature prévue aux articles 1er et 2 du présent arrêté est dévolue, dans les mêmes termes, à Mme Caroline BERDAH épouse GREPIN, directrice adjointe.

Art. 3

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 novembre 2024.

La vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions,
Minarii GALENON-TAUPUA

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 11686 VP du 19 novembre 2024](#), JOPF n° 135 N du 22/11/2024 à la page 21775
- [Arrêté n° 2322 VP du 31 mars 2025](#), JOPF n° 73 N du 01/04/2025 à la page 18